

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Guy, 4 janvier 1882](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Guy, 4 janvier 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 janvier 1882](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Guy](#)

Lieu de destination110, rue de Richelieu, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin annonce à Guy qu'il ne s'oppose pas à la réédition de la brochure *La richesse au service du peuple* et propose d'en réviser le texte. Il lui demande le nom de l'éditeur.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Édition](#)

Œuvres citées[Godin \(Jean-Baptiste André\), *La richesse au service du peuple : Le Familistère de Guise*, Paris, Librairie de la Bibliothèque démocratique, 1874.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation1 p. (160v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/03/2024

Paris le 10 Janvier 1942

Monsieur,

Par votre carte postale du 13 décembre, nous vous demandons si je consentirais à la réédition de "La richesse au service du peuple".

Je serais tout disposé à autoriser cette réédition et même à servir d'original pour la mettre en harmonie avec la situation actuelle de l'association du Familistère.

S'il s'agissait d'une édition de propagande,

M. Guy ne me dériderait

je ne serais pas l'autorité convention que celle de remettre un certain nombre d'exemplaires.

Si au contraire, il s'agit d'une édition de luxe, nous serions à examiner la question.

Dans tous les cas, je vous serais obligé de me faire connaître le nom de l'éditeur qui se chargerait de cette publication.

Truivelly agréer, Monsieur, mes civilités distinguées.